

BASES STATUAIRES DE NOTRE ACTION ARTICLE 2 DES STATUTS (OBJET-BUTS)

La présente association se donne comme objectif :

- **Agir pour la prévention au travail**, et dans la vie, afin de faire respecter l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante et obtenir son élimination rapide dans des conditions de sécurité maximum.
- **Informer et/ou aider** toutes les personnes dans la connaissance de ce fléau, qu'elle en ait **subi ou non l'exposition**. Lui faire connaître ce qui en découle: démarches à entreprendre pour la reconnaissance, pour obtenir réparation, pour réaliser des dossiers à cet effet ...
- **Obtenir** une recherche poussée des effets de tous les produits de substitution, qu'ils soient (ou non) connus comme dangereux.

Elle peut également soutenir toute initiative d'autres associations ou organisations aux buts similaires ou rechercher leur participation à ses propres initiatives

DEPART EN CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (CAATA)

Qui peut en bénéficier:

- Tout salarié reconnu en maladie professionnelle amiante (sans condition)
- Tout salarié ayant travaillé dans une entreprise ou un métier reconnu à ce risque, remplissant les conditions du décret.

Autres aspects: Nous contacter

AIDE AUX VICTIMES—INDEMNISATIONS

Notre association aide les personnes concernées à établir leurs dossiers depuis le certificat médical initial jusqu'à l'obtention de la reconnaissance et de la réparation. Toute victime ou ayant droit peut engager une procédure pour être indemnisé en demandant la faute inexcusable de l'employeur ou en demandant de bénéficier du Fond d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante .

LE TRAVAIL NE DOIT PAS ETRE UNE MALADIE MORTELLE

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

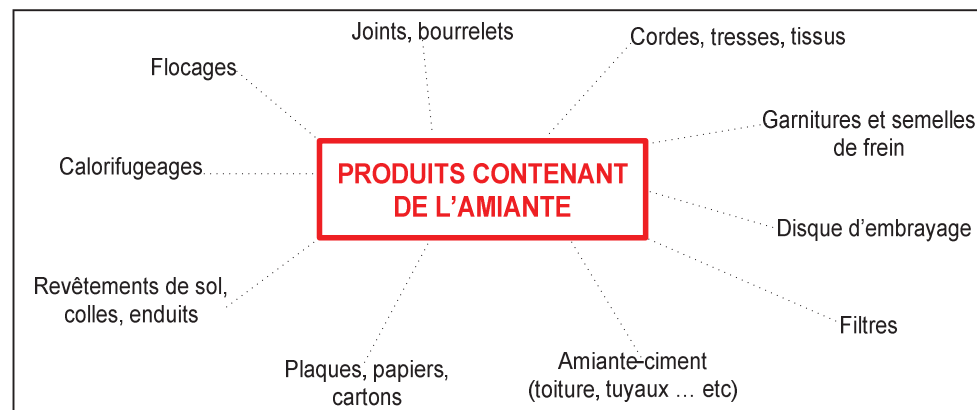
Notre association apporte son aide sur les risques liés à l'amiante aux collectivités, aux entreprises acceptant d'appliquer la réglementation et aux particuliers.

Elle agit pour faire respecter la bonne réalisation des chantiers de désamiantage.

Elle se bat pour faire accepter les déchets amiantés des particuliers gratuitement par les déchetteries.



Où se trouvait l'Amiante:



CONTACT TEL:06-88-46-55-33